

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures et cinq minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Cires-lès-Mello, sous la présidence de Monsieur Alain GUÉRINET.

Étaient présents :

Alain GUÉRINET,

Président,

Caroline MARTIN,

Vice Présidente,

Ingrid TUQUET, Fabien DELVALLET, Sandrine GRESSIER, Josiane VANDRIESSCHE, Jean-Claude DAUTOIS,

Membres élus du conseil d'administration.

Amandine CARON, Danielle KNEPPER, Marie-Josée MARTIN, François PETIT,
Membres nommés du conseil d'administration.

Était absent : Pascale CHILTE,

Secrétaire de séance : Caroline MARTIN

Date de convocation : 26 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du lundi 24 mars 2025
2. Délégations du Président et de la Vice-Présidente
3. Compte administratif 2024
4. Compte de gestion 2024
5. Affectation des résultats 2024
6. Budget primitif 2025

7. Informations diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 24 mars 2025

Monsieur le président donne lecture du procès-verbal du 24 mars 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Délégations du Président et de la Vice-Présidente

Aucune décision ni délégation n'a été prises depuis la dernière réunion de conseil d'administration.

3. Compte administratif 2024

Monsieur le Président présente l'exercice 2024, ce dernier constitue l'arrêté des comptes du Centre communal d'Action Sociale (CCAS).

Entendu le rapport de présentation,

Monsieur le Président ayant quitté la salle,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, **adopte à l'unanimité**, le compte administratif 2024.

4. Compte de gestion 2024

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier du centre des Finances Publiques de Méru, pour l'exercice 2024, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget du centre Communal d'Action Sociale de la ville de Cires-lès-Mello.

Le compte de gestion 2024 du budget principal soumis par le service comptabilité présente un résultat conforme au compte administratif 2024.

Le trésorier a attesté de la régularité des opérations et n'a formulé ni observation ni réserve à leurs encontre.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, **approuve à l'unanimité**, pour le budget du CCAS, le compte de gestion 2024.

5. Affectation des résultats 2024

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- ➔ Un résultat de fonctionnement excédentaire de 252 310.18 €
- ➔ Un résultat excédentaire d'investissement de 14 239.36 €

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 252 310.18 euros, est affecté à la section fonctionnement au 001.

L'excédent d'investissement de 14 239.36 euros, est affecté à la section d'investissement au 002.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, **adopte à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2024.

6. Budget primitif 2025

Le budget est l'acte part lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Cires-lès-Mello.

Considérant les orientations développées dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, le budget primitif pour l'année 2025 s'élève à :

- ➔ Section de fonctionnement : 526 000 €
- ➔ Section d'investissement : 25 000 €

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Président informe les membres du conseil que la flotte de véhicule du centre de Soins Infirmiers étant vieillissante, il est prévu l'acquisition d'un véhicule en achat ou en Location avec Option d'Achat (LOA).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, **adopte à l'unanimité**, le budget primitif 2025.

7. Informations diverses

Monsieur le Président informe le conseil d'administration qu'il procèdera, comme cela est prévu à la suite de la démission de Monsieur Laurent MOULD, à la nomination de son ou sa remplaçante, tout en veillant à maintenir la parité entre les membres masculins et féminins.

Aucune affaire ne restant à traiter et aucune question de l'assemblée, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

La prochaine réunion de conseil d'administration est fixée au **lundi 26 mai 2025 à 19h00**.



